

ASSOCIATION SAINT-JOUAN

EN MARCHE

Mairie 4, Place de l'Eglise
BP n° 2

**35430 SAINT-JOUAN-DES-
GUERETS**

*Randonnée pédestre - Rando
douce ou santé - Marche
nordique - Longe-côte/Marche
aquatique pour Tous – LC/MA
Compétition et Santé*



Saison
2026/2027



Affiliation n° 04426

Bonjour à Toutes et à Tous,

Vous allez souscrire votre première adhésion, ou votre renouvellement d'adhésion, à SAINT-JOUAN EN MARCHE et nous vous en remercions.

NOTRE ASSOCIATION :

Président : Didier CANTARUTTI : 07.81.41.22.79

Secrétariat et gestion des Licences : Régine DESGUE : 06.77.65.81.20

« jouan.marche@gmail.com »

Référent Randonnée Pédestre..... : Jean-Yves RUYFFELEART 06.67.72.37.01
Référent Rando-Douce et Rando Santé..... : Cyril BEAUMONT 06.32.46.89.53
Référent Marche Nordique..... : Daniel EJARQUE 06.76.21.00.49
Référent Longe-Côte/Marche Aquatique pour Tous..... : Michel BODIN 06.75.00.65.45
Référente Longe-côte « Compétition » : Brigitte LACROIX 06.77.34.56.87
Référent Longe côte « Santé » : Michel MONNET 06.32.75.66.35
: Didier CANTARUTTI 07.81.41.22.79

LES MONTANTS DES COTISATIONS POUR LA SAISON 2026/2027

- Randonnée Pédestre, Rando Douce, Rando Santé (R.P.) : 47.00 €
- Pour les adhérents d'un autre Club affilié à la FFR : 17.00 €
- Marche Nordique (M.N.) : 50.00 €
- Pour les adhérents d'un autre Club affilié à la FFR : 19.00 €
- Longe Côte/Marche aquatique pour Tous (LC/MA) : 71.00 €
- Pour les adhérents d'un autre Club affilié à la FFR : 40.00 €
- Longe Côte/Marche Aquatique Compétition (LC/MA + COMPETITION) : 71.00 €

Le coût de la licence-assurance FFRandonnée est inclus dans ces montants (33€).

ATTENTION :

Pour des questions d'assurances accident et responsabilité individuelle, il vous est demandé de souscrire votre adhésion le plus tôt possible début septembre : **trois sorties seulement seront autorisées pour les personnes n'ayant pas renouvelé leur adhésion au Club SJEM.**

Après ces trois séances d'essais, si vous adhérez au club, le référent de sortie vous demandera votre licence 2026/2027 en début de séance.

- Comme l'an passé, l'activité dont le coût est le plus élevé n'inclut pas la ou les activité(s) moins chère(s).

1. Vous avez choisi la Marche Nordique : pour pratiquer en plus la randonnée, il vous en coûtera 5€ en plus ; total : 55€.

2. Vous avez choisi le LC/MA pour Tous ou compétition : pour pratiquer en plus la marche nordique ou la marche pédestre ou la rando douce ou santé, il vous en coûtera 5€ en plus ; total : 76€. Pour pratiquer en plus la marche nordique et la randonnée, il vous en coûtera 10€ de plus ; total : 81€.

VOTRE DOSSIER D'ADHESION DEVRA REGROUPER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

L'inscription en ligne sera disponible sur le site Yapla !

A partir du 15 août 2026

Merci de privilégier ce mode d'inscription qui facilitera et allégera la charge de traitement pour le secrétariat et la comptabilité en cette période chargée.

Pour les adhérents existants un mail avec le lien, vous sera envoyé à partir du 15 août afin de faire votre inscription en ligne.

Un tutoriel est disponible en PJ et sur le site SJEM

A - NOUVEL ADHERENT ou RENOUELEMENT D'ADHESION :

1- Inscription en ligne sur le site Yapla :

Choisir la ou les activités ; poursuivre avec le bouton :

« Suivant » pour les nouveaux adhérents

« Je suis déjà membre » pour les adhérents de la saison passée.

Ou

Nous remettre la fiche d'adhésion dûment remplie et signée, comportant : votre adresse mail, un numéro de téléphone et les coordonnées téléphoniques d'une personne à prévenir en cas d'accident.

2- Certificat Médical de moins de 6 mois attestant de votre aptitude pour la ou les activité(s), clairement désignée(s) (Randonnée pédestre - Marche Nordique - Randonnée Santé - Longe côte/Marche Aquatique pour Tous - Compétition).

* Copie à attacher en pièce-jointe dans le formulaire Yapla

* Ce certificat est demandé la première année. Il est désormais valable sans limite de durée, pour l'activité indiquée, sauf contre-indication médicale ou modification de l'état de santé, et à chaque reprise après une interruption de deux saisons ou plus dans l'association. (Nous vous conseillons donc de faire contrôler et valider vos aptitudes pour l'ensemble des activités, même si vous n'adhérez cette 1^{ère} année qu'à l'une ou l'autre de celles-ci).

3- Règlement :

✓ Par Carte Bancaire sécurisée dans Yapla ou nous remettre un chèque établi à l'ordre de SAINT JOUAN EN MARCHE

✓ **SOUS RESERVE QUE LE CERTIFICAT MEDICAL précise bien chacune des activités pratiquées !**

✓ Ou l'Attestation « CONSEILS DE SANTE et ATTESTATION SUR L'HONNEUR »

(sous réserve que le certificat médical remis antérieurement couvre bien l'aptitude pour l'exercice des mêmes activités).

Dans le cas contraire, ou sur préférence individuelle, il devra être remis un nouveau certificat médical (nous vous conseillons donc, à l'occasion de cette nouvelle visite, de faire contrôler et valider vos aptitudes pour l'ensemble des activités). Pour la pratique des compétitions ou activités similaires, le Certificat médical de non contre-indication reste à renouveler TOUS LES 3 ANS.

✓ Copie à attacher en pièce-jointe dans le formulaire Yapla

B - ADHERENT D'UN AUTRE CLUB AFFILIÉ à la FFR - (pour la pratique de la même activité) :

1- Inscription en ligne sur le site Yapla :

Assurez-vous préalablement d'avoir une copie de votre licence FFR de la nouvelle saison sportive puis :

Choisir une des activités préfixée « Licence externe... » et poursuivre comme au paragraphe A suivant votre situation (nouvel adhérent ou non).

Ou

Fiche d'adhésion dûment remplie et signée, comportant : votre adresse mail, un numéro de téléphone et les coordonnées téléphoniques d'une personne à prévenir en cas d'accident.

2- Copie de la Licence d'adhésion pour la saison en cours, délivrée par cet autre Club.

✓ Copie à attacher en pièce-jointe dans le formulaire Yapla.

3- Copie du certificat médical initial (ou nouveau certificat) autorisant la pratique de ces activités nommément désignées (Randonnée pédestre - Marche Nordique - Randonnée Santé - Longe côte/Marche Aquatique pour Tous - Compétition).

✓ Copie à attacher en pièce-jointe dans le formulaire Yapla.

4- Règlement :

✓ Par carte bancaire sécurisée dans Yapla ou nous remettre un chèque établi à l'ordre de SAINT-JOUAN EN MARCHE, correspondant à l'activité sportive choisie la plus chère et toutes activités supplémentaires aura un surcoût de 5 euros à ajouter à l'activité principale « exemple : 45€ pour le Longe-côte et si vous choisissez une activité supplémentaire, il faudra ajouter 5 euros à l'activité principale. **SOUS RESERVE QUE LE CERTIFICAT MEDICAL précise bien chacune des activités pratiquées !**

(Attention pour être admis à participer aux compétitions, il est obligatoire d'avoir pris sa Licence à SJEM.

INFORMATIONS GENERALES :

- Les documents demandés (demande d'adhésion, attestation conseils de santé et attestation sur l'honneur, sont téléchargeables sur le site de l'association www.saintjouanenmarche.com , rubrique "adhésion". Vous pourrez aussi y retrouver les plannings de randonnées et autres renseignements utiles.

Attention : Pour être validé, votre dossier d'adhésion doit être complet ; **vosre assurance à la FFRp en dépend !**

- Les dossiers complets peuvent être remis aux Animateurs à l'occasion d'une sortie, ou déposés au guichet de la Mairie de Saint-Jouan-des-Guérets (sous enveloppe fermée).

* [Ils peuvent aussi être postés à l'adresse suivante :](#)

ASSOCIATION SAINT-JOUAN EN MARCHE - Mairie - 4 place de l'Eglise - BP 2 - 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS.

Ou de préférence, directement à la secrétaire de l'Association :

Régine DESGUE 50 rue de la Libération - ST PIERRE DE PLESGUEN 35720 MESNIL ROC'H

- Votre Licence-assurance vous sera transmise à l'adresse mail que vous nous aurez communiquée, en provenance de « **noreply@ffrandonnee.fr** » (Il s'agit d'une adresse sécurisée du site de la FFRp, que vous pourrez ouvrir sans inquiétude pour imprimer votre licence ou l'enregistrer sur votre téléphone portable).

POUR MEMOIRE :

- * Les Statuts et notre Règlement Intérieur sont à consulter sur notre site « www.saintjouanenmarche.com ».
- * Un mot de passe « Adhérent » vous sera ensuite communiqué afin d'accéder à toutes nos publications.
- * Vous y retrouverez aussi la présentation des Animateurs de chaque section.

[Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.](#)

L'équipe de SAINT-JOUAN EN MARCHE
Vous souhaite une excellente saison sportive !

SAINT-JOUAN EN MARCHE Association affiliée FFR
Randonnée Pédestre - Marche Nordique - Longe Côte-Marche Aquatique Côtière
BP 2 - 4 Place de l'Eglise-35430 SAINT-JOUAN -DES-GUERETS
www.saint-jouan en marche.com - jouan.marche@gmail.com
Affiliation FFRP n° 04426 - n° siret : 76676152300015 - Journal Officiel n° 816 du 5 Janvier 2002